

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025

Lieu : Ressourcerie – Menneval

Présents :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de
Communes Pont-Audemer / Val de Risle –
Vice-Président « Finances »

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres
de Normandie, Vice-Président « Économie
circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay
Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom
Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de
Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président
« Gestion des plateformes multifilières et des
quais de transfert »

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de
Communes Roumois Seine – Vice-Président
« déchèteries »

Excusés :

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté
de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Absents :

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté
de Communes Roumois Seine

Monsieur André TIHY, Communauté de
Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Secrétaire de séance : Madame Marie-Lyne VAGNER

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général
des Services

Monsieur Gilles MAROUARD, Directeur Exploitation

Madame Nora GOSSET, Directrice des Ressources
Humaines

Madame Dominique BOITEL, Responsable
Communication

Monsieur Mickael MARTIN, Responsable centre de
tri et apport volontaire

Monsieur Sébastien FABRE, Responsable
CETRAVAL

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de
Communes Pont-Audemer / Val de Risle –
Vice-Président CETRAVAL

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay
Terres de Normandie - Vice-Présidente
« tri sélectif »

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom
Bernay Terres de Normandie – Vice-Président
« ressourcerie »

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté
de Communes Roumois Seine- Vice-Présidente
« Communication »

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres
de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de
Communes Lieuvin Pays d'Auge

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de
Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay
Terres de Normandie

Monsieur Sébastien LEFRANC, Responsable
Exploitation et logistique

Monsieur Gilles ALLEAUME, Responsable Système
d'information

Madame Marlène CORDEY, Responsable des
Affaires Générales

ÉTAT DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2025

Deux décisions sont présentées en séance. Aucune précision n'est demandée.

Monsieur Delaporte commence par présenter aux élus le nouveau responsable d'exploitation logistique, Sébastien LEFRANC.

Il remercie ensuite Frédéric PERSON et le service comptabilité pour le travail effectué sur le budget qui sera présenté plus tard en commission finances.

Monsieur Beaudouin fait un point sur la première commission du chantier d'insertion professionnelle de Pont-Audemer. Une visite et un état des lieux ont été réalisés. Il précise qu'un comité technique se réunit toutes les 3 semaines : « On met en place des indicateurs au niveau financier et de l'insertion. On doit tous être des relais. Si vous souhaitez au niveau de votre communauté de communes faire des visites. N'hésitez pas. On travaille beaucoup avec André Van Den Driessche car il a l'expérience. De plus, nous avons un seul chantier d'insertion avec 2 pôles. C'est très important qu'on travaille tous ensemble. »

Monsieur Van den Driessche répond que c'est le chantier de Pont-Audemer qui apporte l'essentiel du textile : « Les premières réunions sont très constructives. »

Monsieur Beaudouin termine sur ce sujet : « Je remercie Nora Gosset, Gilles Marouard, Maud Collas et Dominique Boitel qui font tous un très bon travail. »

Madame Vagner alerte sur le problème des déchets dans sa commune. Elle précise être très souvent interpellée par des usagers pour récupérer des seaux pour les biodéchets, des cartes pour les colonnes OM. Enfin, des restaurateurs se plaignent car selon eux les colonnes de biodéchets ne sont pas collectées assez fréquemment.

Monsieur Person répond que la solution de ne plus laisser de bac sur le trottoir n'est pas facile à mettre en place surtout avec la mise en place de la TI depuis le 1^{er} janvier.

Monsieur Marouard ajoute ne pas avoir constaté de saturation de PAV OM depuis le 1^{er} janvier : « On a des agents qui travaillent tous les jours, ils contrôlent les PAV et les débordements ».

Monsieur Beuriot constate que la décision de supprimer les bacs en ville, prise en octobre, est un peu tardive : « Il y a eu des dysfonctionnements. Le syndicat essaie de rattraper le retard mais cela va prendre du temps. »

Madame Vagner demande s'il est possible de lui fournir un flyer explicatif qu'elle pourrait distribuer à ses administrés.

Madame Boitel répond être déjà en train de travailler sur ce projet.

DÉCISIONS DU BUREAU

LANCEMENT DU MARCHÉ D'ACQUISITION DE VEHICULES ET D'ENGINS

Monsieur Marouard présente le dossier et explique que le marché actuel se termine en avril et qu'il est nécessaire de relancer un accord-cadre pour la fourniture de véhicules et d'engins. Il s'agira d'un accord-cadre à marchés subséquents, comme c'est le cas actuellement.

Les élus membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu le Code de la Commande Publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et notamment ses articles L. 2124-2 définissant la

procédure d'appel d'offres et L. 2125-1 précisant les techniques d'achat offertes aux acheteurs dont l'accord-cadre ;

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché d'« acquisition de véhicules, chargeurs et engins de levage ». Il s'agit plus précisément d'un accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents alloti.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa notification. Le marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans avec deux reconductions possibles d'un an.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR DES LIGNES DE TRESORERIE

Monsieur Person présente le dossier et explique la nécessité de lancer une consultation pour une ligne de trésorerie en ce début d'année pour un montant de 1 000 000€ afin de prendre en compte notamment les éléments financiers liés à la compétence collecte.

Les élus membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie pour le début de l'année 2025 ;

Ayant connaissance de l'avis des membres de la commission « finances » ;

Considérant que le PRECOVAL doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie pour 1 000 000 € (financement de dépenses courantes de fonctionnement, préfinancement de travaux d'investissement dans l'attente de l'encaissement des recettes, ...) ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation auprès des banques pour l'obtention d'une ligne de trésorerie aux meilleures conditions possibles pour un montant de 1 000 000 € sur une durée d'un an.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

NOTES D'INFORMATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 FÉVRIER 2025

POUVOIR DE POLICE SPECIALE ET DEPOT SAUVAGE

M. Person explique que pour donner suite à la précédente réunion de janvier, il est proposé un complément juridique sur la mise en place d'éventuelles amendes. Il est précisé que le montant des

amendes forfaitaires en cas de dépôts sauvages sont fixes et non modulables, pour un montant de 135 € maximum pour une personne morale.

Madame Cordey présente ensuite 2 retours d'expériences de 2 collectivités ayant mis en place des amendes pour des dépôts sauvages. L'une d'elle met des amendes forfaitaires grâce à des agents assermentés, tandis que l'autre facture uniquement le temps de nettoyage du site.

Il est demandé aux élus de se positionner sur la mise en place d'amendes par la brigade verte du PRECOVAL.

Selon plusieurs élus dont Madame Vagner, l'amende forfaitaire seule n'est pas assez dissuasive.

Madame Cordey propose la possibilité de facturer un montant horaire de nettoyage du site en plus de l'application de l'amende forfaitaire.

Tous s'accordent à dire que c'est une bonne solution et décident de se mettre d'accord sur un montant horaire de 200 € pour le temps passé au nettoyage.

APPLICATION D'UNE REDEVANCE SPECIALE

Monsieur Person présente le sujet et explique qu'une Redevance Spéciale Incitative peut être instaurée pour les gros producteurs de déchets, en complément de la TEOMI, au-delà d'un certain seuil de production hebdomadaire d'ordures ménagères, et que le coût réel de collecte et traitement des ordures ménagères peut être appliqué. Il est proposé d'appliquer une Redevance Spéciale à partir du second bac hebdomadaire de 660 litres d'ordures ménagères, dans le cadre d'une moyenne annuelle, à hauteur de 6 centimes/litre, à compter du 1^{er} avril 2025. Il est également proposé un décalage de l'application de cette mesure pour les EPHAD et les établissements scolaires, le temps nécessaire pour que les élus décident ou non de les exonérer.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DU CETRAVAL AVEC LE SIEGE27

Monsieur Fabre présente le dossier et l'avancement du projet de pose de photovoltaïques sur le site du CETRAVAL. Il rappelle que la société créée comporte 3 actionnaires dont le PRECOVAL, qui a 25% des parts. Il précise que la société a été lauréate en décembre 2024 de l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie d'octobre 2024. Afin d'espérer démarrer l'exploitation de la plateforme photovoltaïques en novembre 2025, les élus du comité syndical du 26 février devront prendre plusieurs délibérations dont : l'autorisation à signer le contrat de bail emphytéotique (promesse de bail signée le 18 novembre 2020), l'autorisation à signer la convention d'apport en compte courant d'associé ainsi que l'autorisation à signer l'accord inter créanciers.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 COMPRENANT NOTAMMENT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PREVISIONNEL, LE BUDGET PROVISOIRE 2025 ET L'EXTRAPOLATION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2026 ET 2027

Le code général des collectivités territoriales impose aux conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus d'organiser un débat sur les orientations à définir dans le budget primitif. Le rapport sera consultable au siège du syndicat dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires. Il sera également envoyé en Préfecture.

Avant d'engager le débat d'orientations budgétaire, le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette sont présentés en séance.

La présentation de ce dossier a eu lieu lors de la commission finances qui s'est tenue concomitamment.

Monsieur BEAUDOUIN débute par remercier le service de la comptabilité du PRECOVAL, qui a travaillé sur ce budget ainsi que Frédéric Person pour son investissement.

M. Person commence par détailler les dossiers stratégiques, qui auront un fort impact sur le budget 2025 et précise avoir fait des simulations de chiffres en fonction du transfert de la compétence collecte et de la reprise du chantier d'insertion.

Compte financier unique 2024

M. Beaudouin présente ensuite synthétiquement les résultats de la section d'investissement et de fonctionnement.

M. Beaudouin fait un point sur la vente des produits recyclés en 2024, il constate que les montants totaux sont meilleurs qu'estimés, à hauteur de 134.3% par rapport au BP.

M. Van Den Driessche fait un état des recettes de la Ressourcerie (446 050 € HT en 2024) et estime que les chiffres sont très bons malgré les 6 derniers mois de l'année très difficiles, dont la diminution des effectifs et l'arrêt des livraisons et des vides-maison ont pâtis. Il précise que ces prestations redémarrent et que cela laisse présager des très bons chiffres pour 2025.

Monsieur Beaudouin conclut en annonçant que si les dépenses et recettes inscrites sont confirmées, en fonctionnement comme en investissement, l'excédent de fonctionnement à reporter s'élèverait à 700 562.88 €, pour 290 975.13 € inscrits lors du vote du BP 2024.

Débat d'orientations budgétaires et budget primitif provisoire 2025

Monsieur BEAUDOUIN annonce ensuite les montants des recettes et dépenses estimées pour l'année 2025.

Monsieur Person présente les dossiers stratégiques avec notamment le transfert de la compétence collecte et l'évolution du périmètre du syndicat, la mise en place de la TI sur le territoire, la collecte et la valorisation des déchets alimentaires, le chantier d'insertion, et la prévention et la collecte des déchets générés par les gros producteurs.

Monsieur Beaudouin propose ensuite 3 scénarii pour l'inscription des recettes de la vente des produits recyclables. Les élus s'accordent sur le scénario 3 qui intègre les derniers tarifs connus de décembre 2024.

Après avoir présenté toutes les dépenses et recettes prévisionnelles pour 2025, M. Beaudouin annonce que l'excédent de fonctionnement à reporter s'élèverait à 298 478.49 €.

Extrapolation des budgets prévisionnels 2026 à 2027

Monsieur Person présente le dossier et annonce que ces tableaux d'extrapolation ne sont que des hypothèses, mais qu'ils tiennent compte des dossiers stratégiques présentés précédemment. Il précise que les contributions versées en 2026 correspondent à celles réglées en 2025, auxquelles s'ajoute la recette relative à la compétence collecte de la CC Pont-Audemer Val de Risle. Les diminutions de fréquences de collectes, dans le cadre de la tarification incitative et la sollicitation des emprunts à hauteur de 1 500 000 € en 2026 et 1 200 000 € en 2027, ont bien été prises en compte.

Aucune remarque n'est émise en séance.

Monsieur Beaudouin conclut la commission et annonce que le budget primitif 2025 sera soumis au vote en comité syndical, le 26 mars 2025.

PROCHAINES RÉUNIONS

Budget Primitif 2025, incluant notamment le détail des contributions financières :

- **Commission finances, suivie d'un Bureau** : mercredi 12 mars 2025 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité syndical** : mercredi 26 mars 2025 à 9 heures à la salle des fêtes de Malleville sur le Bec.

- **Bureau** mercredi 2 avril 2025 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Bureau** mercredi 7 mai 2025 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Bureau** mercredi 4 juin 2025 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité syndical** : mercredi 25 juin 2025 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

La secrétaire de séance,
Madame Marie-Lyne VAGNER



Le président
Jean-Pierre DELAPORTE

